



PROJET PÉDAGOGIQUE

SÉJOUR 11/17 ans



Du 13 au 17 février 2023

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Sommaire

I. Intentions de l'Organisateur

II. Objectifs Pédagogiques

III. Encadrement

- 1) Organisation du travail
- 2) Composition de l'équipe
- 3) Missions

IV. Spécificité du public

V. Mise en œuvre

- 1) Permettre le dépaysement (vie en collectivité, contexte géographique) en créant du lien entre les jeunes du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) et avec des jeunes issus, d'une structure jeunesse urbaine.
- 2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie (organisation d'animations, vie quotidienne...),
- 3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement,
- 4) Favoriser la découverte d'activités sportives originales, adaptées à chaque tranche d'âge.

VI. Évaluation

Perspectives

Annexes

- 1) Charte des droits et devoirs du collectif
- 2) Trousseau du participant
- 3) Programme prévisionnel du séjour
- 4) Menu du séjour

I. Intentions de l'Organisateur

Durant les vacances d'hiver 2023, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, située 12 rue Ampère à GENLIS, organise un séjour accessoire pour les 11/17 ans.

Ce projet marque la volonté de la Communauté de Communes d'offrir aux jeunes du territoire un départ en vacances tout en assurant des conditions de sécurité maximales dans une ambiance conviviale.

Ainsi, il permet :

- De créer du lien entre les jeunes du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, et avec des jeunes issus d'une structure jeunesse urbaine.
- De proposer un séjour accessible financièrement pour les familles.

II. Objectifs pédagogiques

Par cette action, l'équipe éducative souhaite prioritairement :

Permettre le dépaysement
(vie en collectivité, contexte géographique)

Favoriser la découverte d'activités d'hiver
adaptées à la tranche d'âge.

Valoriser les initiatives et l'exercice de
l'autonomie au sein du collectif

Sensibiliser aux valeurs de
coopération, de partage, d'entraide et
de respect de l'environnement

L'équipe vous remercie de l'attention portée à ces informations et mettra tout en œuvre pour que le séjour de votre enfant soit des plus agréables.

III. Encadrement

1) Organisation du travail

Afin de respecter la réglementation concernant la durée légale du travail, stipulée dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, une rotation de l'équipe d'encadrement est prévue.



Cette organisation pourra être modifiée en fonction des besoins. La gestion libre implique l'investissement des équipes de nuit pour la préparation du déjeuner.

2) Composition des équipes

Équipe encadrante du 13 au 17 février 2023 :

Tayeb ROUPIOZ,

BPJEPS
Activités Physiques pour Tous (APT)

Référent Public masculin

assistant sanitaire, référent COVID.

Théo ZUDDAS,

Licence STAPS,

Référent Activité Ski alpin

Temps libres et activités.

Laure BROE,

stagiaire BPJEPS
Loisirs Tous Publics (LTP)

Référente Public féminin,

Gestion libre et Veillées.

Laure BROE, stagiaire BPJEPS Loisirs Tous Publics (LTP), Responsable du séjour, en présentiel,
Marie SUAREZ, BPJEPS Loisirs Tous Publics (LTP), en distanciel.

Coordination : Anne GOUDIABY-LEDOUX, DEJEPS Animation Socio-Éducative ou Culturelle (DPTR)

3) Missions

- L'équipe est garante :
 - de la sécurité physique, morale et affective des participants,
 - du respect des normes d'hygiène et de sécurité et de la réglementation en vigueur,
 - des libertés des uns et des autres, de la justice, du respect de la « charte des droits et devoirs » et des principes de fonctionnement.
- L'équipe :
 - met en œuvre une action éducative auprès du public qui vise les objectifs pédagogiques précités,
 - instaure un climat de confiance par le respect mutuel, la transmission de valeurs, et l'éducation par l'exemple,
 - communique et se soutient face au public.
 - Les référents en journée sont responsables de la prise en charge des jeunes avant et pendant les activités : ils veillent à leur équipement et au respect des consignes données par l'intervenant. Ils régulent aussi la vie de groupe (ambiance, gestion des conflits).
 - Les référents « temps libres et activités » veillent au bon déroulement de ces temps, au respect du matériel.
 - Les référents public masculin/féminin encadrent spécifiquement le temps des douches et accompagnent les jeunes à la gestion de leurs affaires (tenue du linge sale, linge mouillé).
 - L'Assistant Sanitaire - référent COVID - veille à la prise de médicaments, aux soins et au suivi du cahier de soins ainsi qu'à la mise en œuvre du protocole sanitaire.

Toute l'équipe est solidaire et complémentaire pour accomplir toutes ces missions.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- La directrice/coordinatrice

- organise l'action de l'équipe et a un rôle formateur,
- assure les relations avec l'organisateur, les parents et les prestataires,
- rédige et pilote le projet pédagogique, évalue et rend compte du bilan de l'action éducative, en associant le reste de l'équipe,
- organise la gestion libre, l'intendance et la gestion de la régie,
- veille au respect de la réglementation.
- rend compte du bilan financier.

IV. Spécificité des publics

- **Public 11/17 ans**

L'adolescent a un fort besoin d'indépendance et d'autonomie.

Aussi, loin de son contexte familial, il peut éprouver ses capacités à grandir parmi ses pairs et à décider.

Il a un grand besoin de discussions, de réflexion, de négociation, recherche par ailleurs souvent le conflit et affirme son identité par l'opposition systématique et la remise en question des valeurs de l'adulte.

Il teste ses propres limites et des comportements déviants peuvent apparaître à cet âge.

Les textes de loi concernant les interdits (alcool, drogue, jeux vidéo) sont appliqués dans le cadre du séjour ainsi que tout ce qui est en rapport à la sécurité, aux normes HACCP et à la réglementation Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

En concertation avec l'équipe, il est décidé que la consommation de tabac peut être tolérée sous réserve d'un accord parental pour les plus de 15 ans uniquement. Elle est pratiquée de manière isolée dans un lieu et à des heures fixés par les encadrants.

La puberté et l'éveil sexuel démarrent à cet âge et influent sur les relations entre filles et garçons. Le besoin de plaire et d'avoir confiance en soi rend primordiale la qualité des rapports amicaux et amoureux ainsi que les occasions de se mettre en valeur.

Il est bien évident que des rapports amicaux ou amoureux peuvent s'installer entre les jeunes. Aussi, la bonne tenue et la responsabilité de chacun est de rigueur.

Friand de sensations fortes, il a également un grand besoin d'inactivité, de sommeil et de nourriture.

Des éléments caractérisent l'évolution physique des préadolescents de 11 à 17 ans : le développement du système reproducteur et une accélération de la croissance. Ainsi, Les adolescents doivent manger beaucoup, mais il est important de leur inculquer de bonnes habitudes alimentaires.

Ils ont aussi besoin d'action. L'action est essentielle car elle permet d'exprimer l'impulsivité propre à l'adolescence, de libérer les tensions sagement, en oubliant pour un temps les grandes questions existentielles, de canaliser l'énergie dans une activité valorisante et plaisante.

Afin de répondre aux besoins des plus âgés (14/17 ans), certains temps de vie collective sont aménagés.

En effet, les sujets de conversation et centres d'intérêts différent et nécessitent parfois une certaine maturité.

IV. Mise en œuvre

1) Permettre le dépaysement

- **Lieu**

Le séjour a lieu dans le Haut-Jura (39), à proximité de la station des Rousses.



Gîte Le Mont Fier (VVF) situé 780 chemin des Maquisards à PRÉMANON (39220).
Agréé par le Ministère de l'Éducation Nationale (N° agrément 03903ET0004)

Situé à 800 mètres du bourg, le gîte surplombe un vaste paysage de collines recouvertes de forêts.

Il y a un accès possible à la salle de sports et la piscine intérieure du Village Vacances.

L'attribution des chambres (2 chambres de 2 lits et 8 chambres de 3 lits) respecte la distinction filles/garçons ainsi que les âges, puis les affinités.

Les lieux d'activités sont essentiellement la station de ski Les Jouvencelles aux Rousses, la piste de luge aux environs du gîte à PRÉMANON, sous réserve de modification selon les conditions climatiques.

- **Transport**

Les trajets s'effectuent avec l'autocar de la collectivité jusqu'au lieu du séjour.

Sur place, les transports s'effectuent en minibus et/ou la navette-skibus des ROUSSES.

- **Espace Repas**

La gestion libre des repas pour un collectif implique un protocole précis à respecter, différent du cadre familial. C'est un temps éducatif privilégié où chacun participe selon ses capacités, guidé par l'adulte.

Avec la volonté éducative de favoriser la participation de chacun dans la gestion de la vie collective, les préparations de repas sont habituellement faites par 4 participants et un encadrant. Cela consiste à mettre la table, couper des légumes, préparer des sauces vinaigrettes, etc... La consommation de produits frais est généralement favorisée et donne l'occasion d'apporter des techniques et des connaissances culinaires aux enfants.

Le gîte met à notre disposition une cuisine équipée, d'un réfrigérateur, d'une table de cuisson, d'un four, d'une hotte et d'un lave-vaisselle. Elle est séparée de la salle principale pour assurer un service qui répond à la législation.

Les produits d'hygiène et d'entretien, les pharmacies et les denrées alimentaires sont stockés dans des malles en fer ou en plastique hermétiques.

Les produits frais sont achetés et transportés en glacière, afin de ne pas rompre la chaîne du froid. Un thermomètre est installé dans le réfrigérateur et doit indiquer une température entre 0° et 4°C.

Des échantillons des plats sont étiquetés et conservés (5 jours) dans des sachets alimentaires.

La traçabilité (le code barre, la Date Limite de Consommation (DLC), le numéro du lot de chaque produit) est archivée grâce aux emballages photographiés sur la tablette.

Après désinfection des plans de travail, le repas est préparé par un animateur.

Les tables sont désinfectées avant la mise en place des couverts.

Toute la vaisselle sale utilisée durant le repas, est stockée à l'extérieur de la cuisine jusqu' à la fin du repas pour éviter le croisement du propre et du sale.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Des lingettes lavables avec un code couleur (bleu pour les tables, blanc pour les surfaces, rose pour les sanitaires...) sont utilisées.

Un panneau concernant les « bonnes manières » de cuisiner en collectivité est affiché.

2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie au sein d'un collectif

• Espace vie collective

L'information, la consultation et la négociation sont des outils pédagogiques essentiels pour stimuler l'autonomie et l'initiative, qui nécessitent d'être formalisés de manière ludique.

Il y a un espace dédié au rassemblement du groupe pour des temps de concertation et d'informations.

Un panneau d'affichage est dédié aux informations sur :

- le rythme des journées,
- les propositions d'animations,
- l'organisation collective,
- la charte des droits et devoirs.

• Autonomie au sein d'un collectif

Définition étymologique de l'autonomie (Grec): auto = soi-même nomos = loi
Etre autonome, c'est « la liberté de se gouverner par ses propres lois sans entamer la liberté d'autrui. »

Le séjour se veut donc un espace d'autonomie où les participants vivent à travers un cadre commun précis, défini et validé par tous, sous forme d'une charte et de principes de fonctionnement.

• Charte des droits et devoirs

Ce document est présenté aux familles lors de la réunion d'informations : il est le socle de référence de l'équipe d'animation et des participants pendant le séjour pour vivre ensemble. (annexe 1)

D'autre part, un temps d'échange, le premier jour, permet à chacun de s'exprimer sur le sujet et des principes de fonctionnement précis sont négociés avec le groupe, selon les tranches d'âge.
(Ex : utilisation des objets personnels, occupation des chambres, rythme de la journée...).

L'équipe accompagne donc les participants à exercer collectivement leur autonomie tout en restant garante des libertés des uns et des autres, de la justice, du respect de la charte et des principes de fonctionnement.

• Implication dans la vie collective

Lors d'un temps de concertation le premier jour, les participants organisent aussi la vie collective.

Chacun se positionne pour participer aux tâches de la vie quotidienne selon son âge et ses capacités (préparation des repas, vaisselle, nettoyage, mise en place de la table...).

Chacun dispose de temps libre qu'il gère à sa guise et peut emprunter du matériel pédagogique mis à disposition dans l'espace de vie collective : livres, jeux de société, petit matériel pour artisanat.

Chacun peut également être à l'initiative d'animations et organiser des temps libres plus structurés ou proposer des idées pour les activités/veillées.

L'équipe accompagne chacun dans le développement de ses capacités à faire seul, avec et pour les autres.

- **Temps de concertation**

Le groupe organise des temps de réunions (au goûter ou à la veillée).

Chacun est invité à s'exprimer individuellement sur les points suivants :

- organisation de la journée/du lendemain,
- qualité des activités,
- qualité des repas,
- relationnel.



L'équipe d'animation se réunit également à la fin de la soirée pour aborder ces mêmes points.

- **Veillées**

L'équipe a programmé chaque soir une animation pour tout le groupe durant une heure environ.

Les jeunes peuvent également s'investir et proposer des événements.

Le temps de coucher intègre des moments de discussion entre pairs avant « extinction des feux ».

- **Résolution des conflits**

En cas de non-respect de la charte par un membre du groupe, le dialogue sera privilégié afin de permettre au participant une prise de conscience des conséquences de ses actes, créer un espace de médiation et aboutir à une réparation.

Des outils de Communication Non-Violente sont mis à disposition de l'équipe (affiche pour la médiation CNV).

Toutefois, s'il est normal qu'il franchisse parfois les limites, il est nécessaire de sanctionner un enfant dont le comportement nuit systématiquement à lui-même ou au reste du groupe.

L'équipe d'animation s'engage à intervenir avec la démarche pédagogique auprès des participants. (annexe1)



3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement

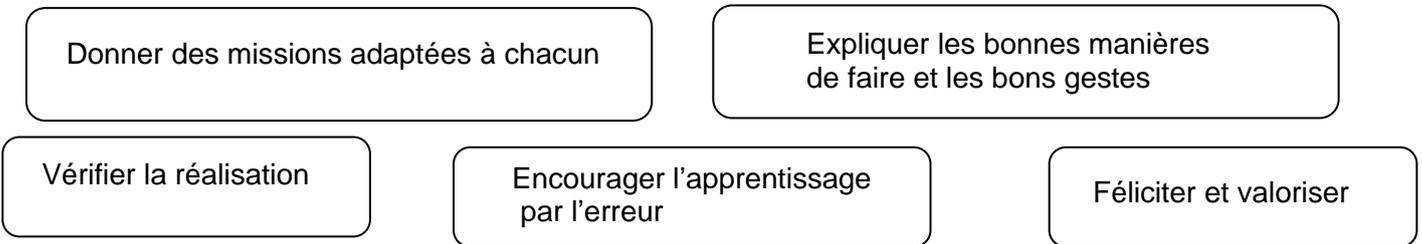
- **Gestion libre et environnement**

L'entraide et la coopération sont stimulées ainsi que la sensibilisation au respect de l'environnement et au non – gaspillage des ressources prend alors tout son sens à partir de cas concrets :

- réduction de la consommation d'eau lors des vaisselles à la main (lavage du plus propre au plus sale dans une bassine, rinçage dans une seconde bassine, pré-trempage des casseroles avec de l'eau utilisée...),

- tri des déchets selon le code de la région (verres, cartons, compost),
- prévention du gaspillage alimentaire,
- respect du voisinage (bruit en soirée, propreté des locaux communs).

L'équipe est toujours présente sur ces temps : elle peut être en retrait ou très active selon les capacités et l'âge des participants. Ce sont des temps éducatifs à part entière, l'animateur veille à :



- **Communication**

Basés sur la confiance, l'échange, et surtout la bienveillance, les principes de communication sont les suivants :

- Les jeunes ont le droit de s'exprimer librement en respectant les principes élémentaires de correction dans le langage, dans la tenue tant morale que vestimentaire,
- L'équipe d'animation s'engage également à la même conduite,
- Les familles peuvent exprimer leurs avis et leurs demandes à l'équipe qui doit en tenir compte dans la mesure du possible,
- Les familles sont informées du déroulement du séjour par le biais d'un courriel quotidien,
- Dans un but pédagogique et sanitaire, tout appareil susceptible d'émettre des ondes électro – magnétiques nuisibles à l'organisme, sera stocké en sécurité à l'intérieur d'une pochette individuelle durant la nuit. Un temps spécifique sera déterminé sur place, pour leur utilisation en fin de journée.

En cas d'urgence

Le numéro de téléphone portable du responsable est également transmis aux familles le jour du départ.

Celles-ci sont contactées automatiquement en cas de problème de santé survenu au cours du séjour et sont consultées pour les suites à donner (choc à la tête, blessures, examens médicaux, soins, rapatriement, etc.).

Concernant le rapatriement, les situations sont gérées au cas par cas, en privilégiant la prise en charge par la famille.

4) Découvrir des activités originales, adaptées aux participants

- **Activités**

L'équipe d'animation veillera à organiser des jeux permettant la distanciation.

- Ski alpin à la station des Jouvencelles : deux journées consécutives ou non, encadrées par les animateurs avec location de matériel, assurance et forfait.
- Luge, animations dans la neige,
- Soirée gastronomique avec repas local (raclette, morbiflette ou autre).

NB : En cas d'absence de neige, les activités peuvent être mise en place sur d'autres sites ou remplacées.

- Piscine et salle de sport : Le groupe ira en demi-groupe à des heures où l'affluence est moindre. La baignade sera réservée aux jeunes âgés de plus de 14 ans, en cas d'intempéries uniquement.

- **Rythme de la journée**

D'une manière générale, l'organisation pour les jeunes est la suivante :

*07h30 - 09h00	Lever et petit déjeuner échelonné, toilette, préparation pour les activités
**09h00 - 12h00	Activité
12h00 - 13h30	Repas, préparation et rangement du déjeuner
13h30 - 14h00	Temps libre, départ pour les activités nécessitant un transport
14h00 - 17h00	Activité
17h00 - 17h30	Goûter
17h30 - 19h30	Douches /Temps Libre
19h30 - 21h00	Repas et Rangement du repas/Temps libre, Toilette
21h00 - 22h30	Veillée
22h30 - 23h00	Pyjama, Temps calme
*23h00	Coucher et extinction des feux

**Ces horaires sont modulables en fonction de l'état de fatigue des jeunes.*

***Les horaires des activités sont variables en fonction des prestataires.*

Évaluation

Afin d'évaluer si les moyens mis en œuvre étaient pertinents au regard des objectifs visés, les critères suivants seront observés :

1) Permettre le dépaysement (vie en collectivité, contexte géographique) et créer du lien entre les jeunes du territoire

- Choix du lieu adapté (ambiance, paysage, etc.),
- Nombre de participants satisfaits du lieu et du mode de vie (région, hébergement),
- Liste des difficultés rencontrées et des atouts,
- Nombre de participants résidents par communes (de la CCPD),
- Qualité de la vie de groupe (mixité, échanges, projets à venir communs, etc.).

2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie

- Nombre d'animations à l'initiative des participants,
- Nombre d'activités réalisées en plus du programme,
- Nombre de participants qui ont pris des initiatives,
- Fréquence d'utilisation du tableau d'affichage,
- Nombre de temps de concertation réalisés,
- Nombre de règles de fonctionnement négociées,
- Nombre et nature des conflits,
- Nombre de conflits résolus,
- Nombre de conflits graves,
- Nombre et nature des sanctions.

3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement

- Fluidité de la vie collective (nombre de retards, rangement, installation, et),
- Nombre de participants satisfaits de l'organisation de la vie collective,
- Nombre d'actes d'entraide spontanés,
- Nombre d'actes contraires au respect de l'environnement,
- Nombre d'actes de gaspillage,
- Respect du budget.

4) Favoriser la découverte d'activités originales, adaptées aux plus grands

- Nombre d'activités adaptées à la tranche d'âge,

Nombre de participants satisfaits du programme d'activités

MÉMO PRATIQUE:

La liste du trousseau recommandé est à remplir (voir annexe 2).

Les départ et retour auront lieu à l' **Espace Jeunes, situé au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS.**

Attention ! Les départs et retours se faisant en autocar, l'accueil est situé voie Romaine.

Il est impératif que chaque participant apporte son **pique-nique, un goûter et une bouteille d'eau.**

Le temps d'accueil est un moment privilégié : il est utile et fortement recommandé de transmettre de manière confidentielle à un membre de l'équipe d'animation, toute information relative à l'état de santé physique ou psychologique du participant.

Au retour, chaque participant se présente avec ses parents avant de récupérer son bagage et salue l'équipe d'encadrement. Un compte-rendu oral du séjour est alors fait à la famille.

Horaires (voir annexe 3)

- **Lundi 13 février 2023 :**

- 08h00 : Accueil des jeunes et de leur famille. Chargement des bagages dans l'autocar **situé Voie Romaine** à GENLIS,
- 08h30 : Départ en autocar,
- 11h00 : Arrivée à PRÉMANON.

- **Vendredi 17 février 2023 :**

- 15h30 : Départ depuis PRÉMANON,
- 18h00 : Arrivée à l'Accueil de Loisirs, 12 rue de Franche-Comté à GENLIS.

Santé

Aucun médicament, même avec ordonnance, ne sera administré par l'équipe d'encadrement sans PAI.

Les traitements d'urgence correspondant au Projet d'Accueil Individualisé (PAI) du participant doivent être remis au responsable du séjour dès l'accueil du participant.

Aucun médicament ne doit être confié au participant directement.

Pour une maladie survenue pendant le séjour, sur avis médical et avec une ordonnance du médecin, l'équipe d'encadrement assurera la prise de médicaments.

Annexe 1

CHARTRE DE VIE COLLECTIVE « DROITS ET DEVOIRS »



Chacun a le droit de :

se sentir en sécurité,
passer un bon séjour avec d'autres jeunes,
être informé et écouté
(avant et pendant le séjour),
donner son avis,
organiser certains temps du séjour,
participer ou pas à ce qui est proposé
(sauf activités réservées).

Chacun a le devoir de :

prendre soin de lui et des autres,
respecter chacun quel qu'il soit,
créer une relation de confiance au
sein du groupe et avec les adultes,
participer à la vie collective,
(prise de décision, règles, tâches
quotidiennes)
respecter les lieux de vie et le
matériel.

Si des actes contraires à cette charte sont commis, l'équipe d'encadrement peut :

- instaurer un dialogue, favoriser la médiation et la réparation,
- restreindre les libertés accordées,
- imposer un temps d'isolement,
- prendre contact avec la famille,
- interrompre le séjour.



Signature du participant



Annexe 2 – TROUSSEAU SÉJOUR (liste à mettre dans la valise)

NOM :

PRÉNOM :

Taille..... ans

Il est recommandé de préparer la valise avec votre enfant et de marquer nominativement toutes ses affaires.

	Marqué au nom du participant	Observations	Départ	Retour
JOUR DU DÉPART				
1	Sac à dos avec pique-nique/goûter/gourde d'eau	GOURDE OBLIGATOIRE		
1	Tenue pour activité extérieure (voir ci-dessous)	Être en tenue pour partir ou avoir tenue dans un sac		
1	Valise ou gros sac			
*ACTIVITÉS EXTÉRIEURES				
1	Chaussures IMPERMÉABLES (bottes de neige)			
1	Blouson chaud et IMPERMÉABLE			
1	Combinaison (ou pantalon) IMPERMÉABLE			
2	Paire de Gants IMPERMÉABLES			
1	Bonnet et écharpe			
1	Lunettes de soleil, crème solaire et baume à lèvres			
5	Paires de chaussettes chaudes et épaisses			
2	Caleçon longs type leggings			
2	Sous-pulls			
1	Pull ou gilet chaud			
1	Casque (facultatif)			
POUR LA NUIT				
1	Drap housse, taie d'oreiller			
1	Duvet			
1	Tenue de nuit (pyjama)			
1	Paire de chaussons			
1	Lampe de poche (+ doudou éventuel)			
HYGIÈNE				
1	Trousse de toilette comprenant : savon, dentifrice, brosse à dents, shampoing, brosse à cheveux, élastiques, mouchoirs, protection hygiénique...			
1	Serviette de toilette /gant			
1	Sac pour le linge sale			
AUTRES VÊTEMENTS (répartition dans deux sacs)				
5	Sous-vêtements (slips, soutien-gorges...)			
5	T-shirts	1	Maillot de bain	
4	Paires de chaussettes	1	Serviette de bain	
2	Pantalon/tenues pour le soir	1	Paire de claquettes	
2	Pulls chauds/gilets			
1	Paire de baskets			

- **Argent de poche** : Il n'est ni recommandé ni utile d'apporter une somme d'argent : l'équipe ne prendra pas en charge la gestion de l'argent.
- **Objet de valeurs** : (MP3, Téléphone portable, jeux vidéo...) Il est préférable d'éviter d'apporter tout objet de valeur. L'utilisation du téléphone portable sera encadrée le cas échéant : la distance physique sera de rigueur.

L'équipe d'encadrement n'est pas responsable des pertes ou vols survenus pendant le séjour.



**Aucun médicament ne doit être confié au participant directement.
Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est obligatoire pour tout traitement.**



AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Annexe 3 – Programme SÉJOUR



Communauté de communes

	Lundi 13/02/2023	Mardi 14/02/2023	Mercredi 15/02/2023	Jeudi 16/02/2023	Vendredi 18/02/2023
MATIN	<p>08H00 : Rendez-vous  l'Espace Jeunes à GENLIS côté Voie Romaine</p> <p>08h30 : Départ en autocar</p> <p>11h00 : Arrivée à PRÉMANON</p> <p><i>Animations dans la neige avec les Espaces Jeunes de la Plaine Dijonnaise</i></p>	<p><i>SKI alpin aux Jouvencelles avec <u>Ecole de Ski Française</u></i></p> 	<p><i>SKI alpin aux Jouvencelles</i></p> 	<p><i>Jeux de société ou collectifs</i></p> <p>Courses alimentaires</p> <p style="text-align: center;">Luge</p> 	<p>Grasse Matinée</p> <p>Réunion Bilan Avec les Jeunes</p> <p>Préparation des valises Rangement</p>
APRÈS-MIDI	<p>Pique-nique</p> <p>Présentation des lieux et règles de vie</p>  <i>Luge</i> <p style="text-align: center;"><i>Salle de sport</i></p>	<p><i>SKI alpin aux Jouvencelles</i></p> 	<p><i>SKI alpin aux Jouvencelles</i></p> 	<p style="text-align: center;">Grand jeu</p> <p style="text-align: center;"><i>Salle de sport</i></p>	<p><i>Jeux de société ou collectifs</i></p> <p>Départ à 15h30</p>  <p>18H00 : Retour à l'Accueil de Loisirs à GENLIS <u>côté Voie Romaine</u></p>
VEILLÉE	Jeux de Coopération	Pyramide des défis	Veillée Loup-Garou avec la MJC Grésilles	Idée Jeunes avec la MJC Grésilles	

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr



Annexe 4 - Menu Prévisionnel

REPAS	Lundi 14/02	Mardi 15/02	Mercredi 16/02	Jeudi 17/02	Vendredi 18/02
Petit Déjeuner		Céréales Riz soufflé chocolat et Maïs soufflé au miel – Lait – Cacao – Thé – Jus de Fruit - Tartines - Beurre – Confiture - Fruits au choix			
Déjeuner	Pique-nique tiré du sac (fourni par la famille)	Pique-Nique Ski 1 : Pain Bagnat (thon , tomate, œufs durs) Yaourt à boire Compote à boire	Pique-Nique Ski 2 : Soupe Chips Hot dog Knacks Fromage Pâte cuite Pommes	Taboulé Haricots verts Steak Hachés Fromage ail et herbes Bananes	Petit Pois Carottes Poissons Panés Flan caramel
Goûter	Goûter tiré du sac	Pain au lait Chocolat	Pain Pâte à tartiner	Brioche Confiture	Chocos
Dîner	Carottes râpées Spaghetti Bolognaise Gruyère Orange	Macédoine Riz Cordons bleus Fromage Blanc Biscuit	Salade Verte Raclette Pommes de Terre Charcuterie Crème dessert	Menu Jeunes	

Légende

**FECULENTS
LÉGUMINEUSE**

**FRUITS
LÉGUMES**

**VIANDE
POISSONS
ŒUFS**

**PRODUITS
LAITIERS**

**GOÛTER
SUCRERIE
REPAS**

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr